

ANSD

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

**AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE
ET DE LA DEMOGRAPHIE**

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DU SENEGAL EN 2009



DECEMBRE 2010

Directeur Général, Directeur de publication**Babakar FALL**

Directeur Général Adjoint	Mamadou Falou MBENGUE
Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale	Mamadou Alhousseynou SARR
Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales	Cheikh Tidiane NDIAYE
Directeur du Management de l'Information Statistique	Mamadou NIANG
Directeur de l'Administration et des Finances	Dame DIA
Coordonnateur de la Cellule de Programmation, de Coopération et de Coopération Internationale	Bineta Mbow GUISSÉ

COMITE DE LECTURE ET DE CORRECTION

Hamidou BA, Abdoulaye TALL, Mamadou BAH, Baba NDIAYE,
Oumy DIOP, Mamadou DIENG, El Hadji Malick GUEYE

COMITE DE REDACTION

0. PRESENTATION DU PAYS	Hamidou BA
1. DEMOGRAPHIE	Fatou Bintou Niang CAMARA
2. EDUCATION	Djibril NDOYE & Samba NDIAYE
3. EMPLOI	Macoumba DIOUF & Marième FALL
4. SANTE	Nalar K. Serge MANEL & Atoumane FALL
5. JUSTICE	Assane THIOUNE
6. ASSISTANCE SOCIALE	Djibril NDOYE
7. AGRICULTURE	Moussa THIAM
8. ENVIRONNEMENT	Mamadou FAYE
9. ELEVAGE	Mamadou WONE
10. PECHE MARITIME	Astou DAKONO
11. TRANSPORT	Oumy DIOP
12. TOURISME	Adama SECK
13. BTP	Adama SECK
14. IHPI	Maxime NAGNONHOU
15. INSTITUTIONS FINANCIERES	Amar SECK
16. COMMERCE EXTERIEUR	Daouda BALLE
17. COMPTES ECONOMIQUES	Ngalgou KANE
18. PRIX	Baba NDIAYE
19. FINANCES PUBLIQUES	Abou AW

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Rue de Diourbel X Rue de St-Louis - Point E - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal

Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15

Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn

Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers

ISSN 0850-1491

Introduction

La pêche maritime sénégalaise est une filière porteuse du développement économique et social. En effet, en dépit de la crise que traverse le secteur, il continue à contribuer fortement aux recettes budgétaires de l'Etat et à assurer ses fonctions sociales.

Avec une production annuelle de 445 456 tonnes pour une valeur de 165 milliards de FCFA en 2009, la pêche maritime a généré 1,7% du PIB courant en 2009 contre 1,6% en 2008¹⁴ et 12,7% des recettes d'exportation des biens en 2009 contre 10,2% en 2008¹⁵.

Ce chapitre traite la situation économique et sociale de la pêche maritime sénégalaise et s'articule autour des politiques menées dans le secteur, de ses résultats généraux et des exportations pour l'année 2009.

¹⁴ Source : Comptes Nationaux/ANSD. 2009.

¹⁵ Source : Note d'Analyse du Commerce Extérieur/ANSD. 2009.

IX.1. EVOLUTION DES POLITIQUES DE LA PECHE

Suite aux nouvelles politiques mises en œuvre par l'Etat et visant une gestion responsable et durable des ressources halieutiques, le secteur de la pêche a connu des évolutions notables au regard des nouvelles missions qui lui ont été assignées. En effet, dans le cadre des politiques macroéconomiques en cours, notamment la Stratégie de Réduction de la Pauvreté et la Stratégie de Croissance Accélérée, la pêche est inscrite parmi les leviers de l'axe « création de richesses » et de croissance accélérée de l'économie nationale.

Les objectifs stratégiques assignés à ce secteur ont trait : (i) à la gestion durable et à la restauration des ressources halieutiques ; (ii) à la satisfaction de la demande nationale en produits de la pêche ; (iii) à la valorisation des ressources halieutiques et à la modernisation la pêche artisanale ; (iv) à la promotion de la professionnalisation et de la qualification accrue des acteurs du secteur de la pêche et de la transformation ; (v) à l'amélioration du système de financement des activités de la pêche et de l'aquaculture ; (vi) au renforcement la coopération régionale et sous-régionale des pêches ; (vii) à la régénération de la rente halieutique ; (viii) à l'accroissement de la valeur ajoutée des activités à terre.

IX.2. LES RESULTATS GENERAUX DE LA PECHE MARITIME SENEGALAISE EN 2009

La production de la pêche maritime sénégalaise est très diversifiée. Les espèces exploitées sont classées dans quatre grands groupes constitués :

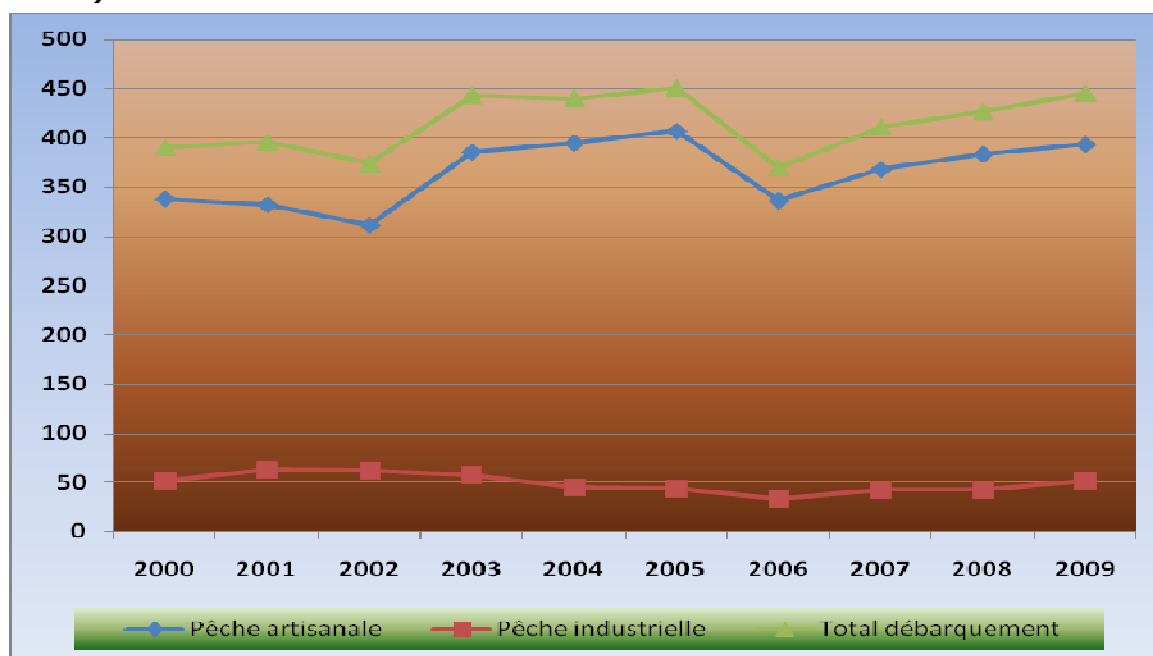
- des ressources pélagiques hauturières : ce sont les pélagiques hauturiers tropicaux (Albacore, Patudo, Listao) et les petits thonidés côtiers (Ravils, Bonites, Maquereaux bonites, etc.). Toute la filière thonière sénégalaise et la pêche sportive reposent sur ces ressources ;
- des ressources pélagiques côtières : ce sont les sardinelles, les chinchards, les maquereaux et les ethmaloses. Elles constituent l'essentiel des captures de la pêche artisanale ainsi que la part la plus importante de la consommation de poisson des Sénégalais ;
- des ressources démersales côtières : ce sont les crustacés (crevettes côtières, langoustes, crabes, etc.), les mollusques (sèches, calamars, etc.), les poissons de fond du plateau continental que sont la plupart des poissons dits nobles (soles, rougets, capitaines, mérours, dorades, etc.) et les céphalopodes

- (poules). Elles supportent l'essentiel des opérations de pêche des chalutiers industriels et des embarcations de la pêche artisanale, en raison de leur forte valeur marchande à l'exportation et sont à la base des activités de la plupart des industries de transformation et d'exportation installées au Sénégal ;
- des ressources démersales profondes : ce sont essentiellement les merlus (*Merluccius polli* et *Merluccius senegalensis*) et la crevette profonde (*Parapenaeus longirostris*) presque exclusivement pêchées par des chalutiers.

Les captures débarquées de la pêche maritime ont progressé de 4,4% en 2009, pour s'établir à 445 500 tonnes. La valeur commerciale a augmenté de 36,2% entre les deux années, en raison notamment de l'évolution favorable des prix à l'exportation.

Elle a généré 10,3% de la valeur ajoutée du secteur primaire en 2009, contre 11,1% en 2008. Cette perte de poids serait imputable à un meilleur comportement de l'agriculture dans le secteur.

Graphique 9. 1 : Evolution des débarquements de la pêche maritime (en milliers de tonnes)



Source : DPM / Ministère de l'Economie Maritime (2009 : données provisoires)

La pêche maritime est composée de la pêche artisanale et de la pêche industrielle.

IX.3. LA PECHE ARTISANALE

La pêche artisanale est très importante dans la filière en termes de quantités capturées et de nombre de pêcheurs. Elle fournit plus de 80% des débarquements du secteur. Cependant, le poids du sous secteur s'est établi à 88,4% en 2009 contre 90% en moyenne sur la période 2004 – 2008. Ce repli est lié à une augmentation du poids de la pêche industrielle à la suite de ses bonnes performances en 2009.

Les mises à terre de la pêche artisanale ont enregistré une hausse de 2,6% entre 2008 et 2009, contre 4,2% entre 2007 et 2008. Cette situation reflète celles des poissons, composante essentielle de la pêche artisanale, qui ont augmenté de 1,7% par rapport à 2008. Les captures de crustacés et de mollusques, qui avaient connu une forte baisse entre 2007 et 2008, ont progressé respectivement de 49,0% et 16,3% en 2008 et 2009.

Ce niveau de production satisfaisant comparativement à la production moyenne estimée à 500 000 tonnes par an pour le Sénégal, cache certaines réalités, notamment, la provenance de plus en plus des zones de pêche des pays voisins des captures piroguères débarquées au Sénégal.

Le parc piroguier de la pêche artisanale essentiellement constitué de pirogues motorisées (7 148) et d'autres types de pirogues (1 826), s'est accru de 7% pour s'établir à 8974 en 2009. La région de Dakar est la plus pourvue en pirogues (34% du parc), suivi de celle de Thiès (29%).

Tableau 9. 1 : Evolution des débarquements de la pêche artisanale (en milliers de tonnes)

Année	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009 [±]	2009/2008 (%)	2008/2007 (%)
Pêche artisanale	385,8	395	407	336,4	368,1	383,6	393,6	2,6	4,2
- Poissons	368,1	375,8	386	317,6	345,2	361,3	367,5	1,7	2,7
- Crustacés	1,9	2	2,2	1,5	1,5	1,2	1,8	49,0	-20
- Mollusques	15,8	17,2	19	17,3	21,5	21,1	24,3	15,2	-2,8

Source : DPM / Ministère de l'Economie Maritime

* Données provisoires

IX.3.1. LES DEBARQUEMENTS PAR REGION

La pêche artisanale se pratique dans sept régions maritimes et fluviales du Sénégal, notamment à Dakar, Thiès, Saint Louis, Fatick, Ziguinchor, Louga et Kaolack.

La région de Thiès est la principale zone de débarquement de la pêche artisanale. Elle polarise les trois cinquièmes des débarquements et génère 55,9% des recettes de la pêche.

La région de Saint Louis fournit 14,2% de la production artisanale, en diminution par rapport à 2008 (17,3%). Ce repli est lié à une baisse des mises à terre de 15,6% atténuée toutefois par un gain de 1,0% en recettes, dû à l'amélioration des prix des espèces.

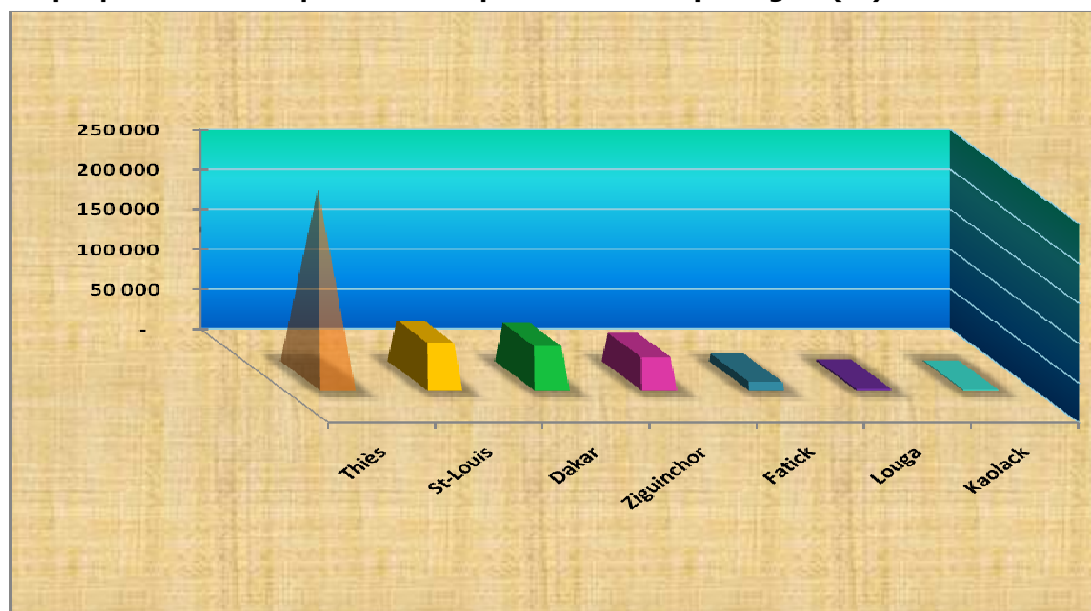
La région de Dakar, qui occupe la troisième place, a connu une hausse de 35,9% des captures débarquées par rapport à 2008. Les recettes générées ont progressé de 27,2%, en liaison essentiellement avec l'accroissement des prix et des quantités. En termes de recettes générées, elle occupe la seconde position.

La région de Ziguinchor occupe la quatrième place avec 9,8% de poids et un gain d'un point par rapport à 2008. Les mises à terre se sont accrues de 12,2% et les recettes générées ont fortement varié (21,0%).

La région de Fatick accuse une baisse de 9,5% de ses captures débarquées, entraînant un repli de ses recettes de 7,4 milliards de FCFA à 6,9 milliards de FCFA, soit -7,6%.

Les régions de Louga et Kaolack ont des poids encore marginaux par rapport aux autres régions avec respectivement 0,6% et 0,2%. Cependant, elles ont enregistré une hausse de leurs débarquements de 16,8% pour Louga, et 32,1% pour Kaolack. Ce qui leur a permis de relever leur poids aussi bien en termes de quantités que de recettes générées.

Graphique 9. 2 : Débarquement de la pêche artisanale par région (%)



Source : DPM / Ministère de l'Economie Maritime (données provisoires)

IX.3.2. LA CONSOMMATION LOCALE

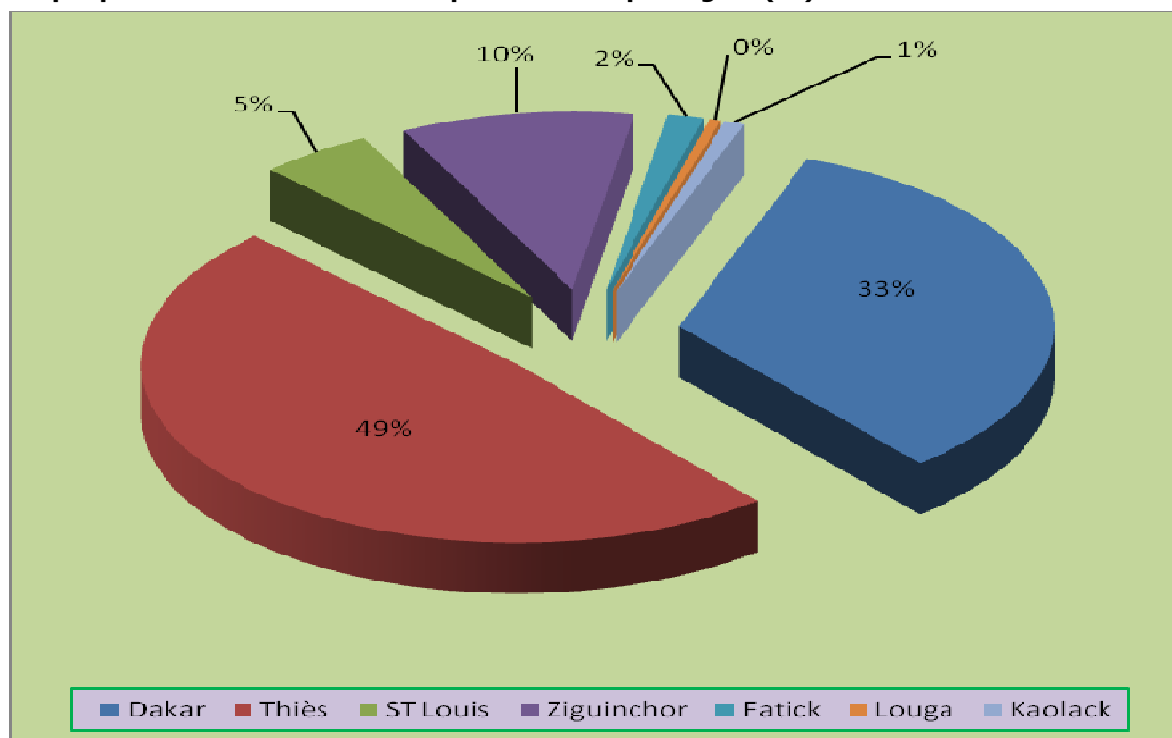
Le poisson représente au Sénégal comme dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest une source majeure de protéines animales. Il est d'ailleurs prédominant sur la viande dans le régime alimentaire des Sénégalais. Le mareyage en frais s'effectue actuellement vers toutes les régions du pays et permet aux populations de s'approvisionner en produits halieutiques. La consommation moyenne est de 26 kg¹⁶ par habitant et par an au Sénégal. Elle est de 43 kg¹⁷ pour la région de Dakar.

La région de Dakar consomme 47% de ses débarquements, Ziguinchor, (19%), Thiès et Louga (15% chacune) et Kaolack (68%). Les régions de Dakar et Thiès sont les plus grandes consommatrices avec 82% de la consommation locale du Sénégal.

¹⁶ Source : Revue sectorielle de la pêche (ISRA-CRODT) 2000

¹⁷ Source : Revue sectorielle de la pêche (ISRA-CRODT) 2000

Graphique 9. 3 : Consommation de produits frais par région (%)



Source : DPM / Ministère de l'Economie Maritime (données provisoires)

IX.3.3. LA TRANSFORMATION ARTISANALE DES PRODUITS

La transformation artisanale a une fonction de régulation économique et sociale dans le secteur. Elle contribue à la satisfaction de la demande en protéine et constitue une source de génération de revenus.

Les plus grandes unités de production sont localisées dans les régions de Thiès (Mbour, Joal, Kayar, Fass boye), de Dakar (Pikine, Rufisque, Bargny), de Ziguinchor (Kafountine) et de Fatick (Dionewar).

De 2000 à 2009, la production issue de la transformation a suivi une tendance haussière avec cependant des décroissances lors des années 2002, 2006 et 2009. Entre 2000 et 2003, la production était en dessous de la barre des 40 000 tonnes. Elle a atteint les 45 000 tonnes entre 2003 et 2005. A partir de 2006, elle a progressé pour s'établir à plus de 45 000 tonnes.

La production nationale de produits transformés est estimée à 46 143 tonnes en 2009 contre 47 159 tonnes en 2008, soit un repli de 2,2%. Cette évolution résulte de la baisse de la production de ses principaux produits que sont le Kéthiakh (-3,8%), le Guedj (-8,6%) et le méthorah (-1,2%).

Tableau 9. 2 : Evolution de la transformation artisanale 2000 - 2009 (tonnes)

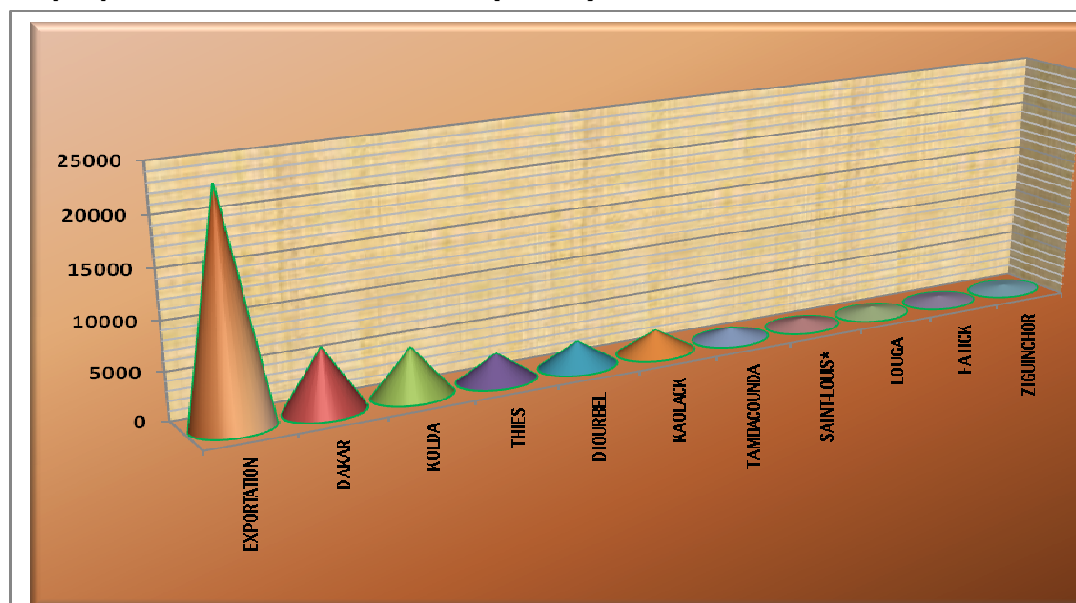
Produits	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009*
Guedj	3 973	4 492	3 612	4 224	4 298	4 775	3 736	3 612	4 594	4 230
Tambadiang	3 275	3 891	2 707	3 360	3 486	2 790	3 352	3 778	3 352	3 691
Kéthiakh	22 502	24 732	16 607	26 969	29 332	26 767	25 267	29 371	31 744	30 581
Méthorah	2 180	1 013	1 879	1 385	1 607	1 292	1 220	2 032	3 534	3 491
Yet ¹⁸ /Touffa	1 153	1 150	895	854	1 020	1 350	952	1 203	1 140	1 168
Yokhoss	9	7	28	26	13	29	13	16	18	35
Salé-séché	3641	3 660	4 092	2 664	2 934	2 342	3 343	2 620	2 599	2 720
Pagne ¹⁹	48	51	34	72	35	207	8	57	120	175
Aileron	53	70	63	41	33	35	47	27	22	27
Crevettes	6	5	2	3	2	43	1	28	25	18
Autres	17	16	12	12	11	10	12	13	11	8
Total	36 857	39 086	29 928	39 610	42 832	42 347	37 951	42 757	47 159	46 143

Source : DPM / Ministère de l'Economie Maritime

* Données provisoires

Les produits transformés sont principalement exportés (70,8%) et le reste consommé au niveau des régions. Le principal produit exporté reste le kéthiakh (83,1%), suivi du salé séché (8,2%), du Tambadiang (5,4%) et du Guedj (2,2%). Le Burkina-Faso est la principale destination du Kéthiakh (51,5%), suivi du Mali (21,0%) et de la Guinée Conakry (18,7%). Ils demeurent les principaux consommateurs des produits transformés.

Graphique 9. 4 : Produits transformés (tonnes) selon la destination



Source : DPM / Ministère de l'Economie Maritime (Données provisoires)

¹⁸ Gastéropode fermenté et séché

¹⁹ Petit huître séché

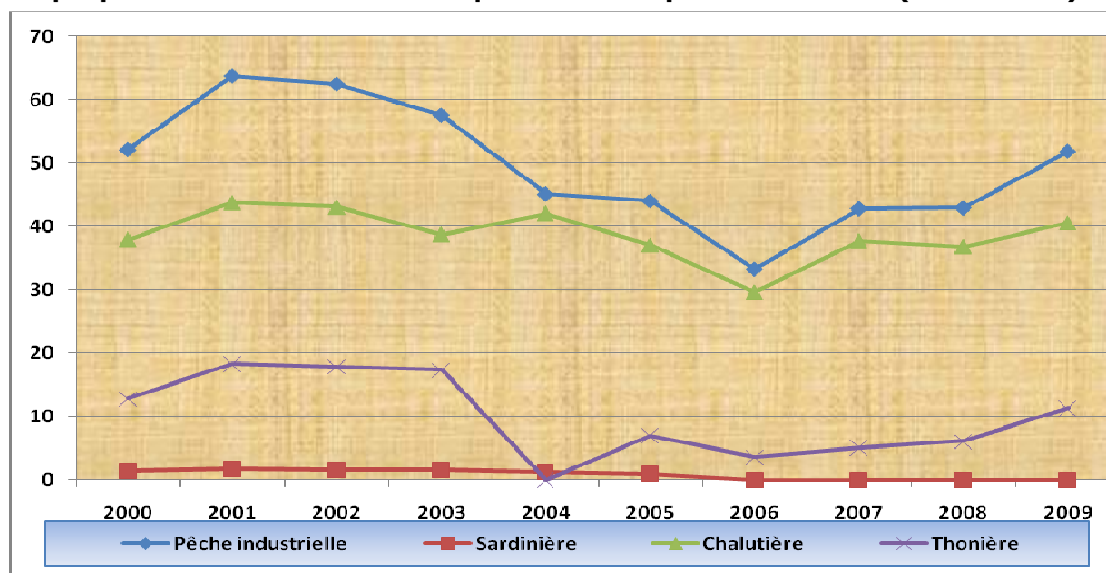
IX.4. LA PECHE INDUSTRIELLE

L'exercice de la pêche industrielle au Sénégal est subordonné à la possession d'une licence de pêche en cours de validité, délivrée par le Ministre chargé de la pêche maritime. Contrairement à la pêche artisanale dont les captures sont essentiellement destinées à la consommation locale, la production halieutique industrielle est, quant à elle, tournée vers les exportations, en raison de la haute valeur commerciale des espèces. Elle est concentrée autour de la capitale dans le Port autonome de Dakar et au niveau des ports secondaires de Saint Louis, Kaolack et Ziguinchor.

Les captures de la pêche industrielle se sont établies à 51 830 tonnes en 2009, soit une hausse de 20,8% comparativement à l'année précédente, imputable notamment à l'accroissement des débarquements des pêches chalutière et thonière. Elle s'exerce suivant trois types de pêche : la pêche chalutière, la thonière et la sardinière.

- **La pêche chalutière** : les débarquements sont passés de 36 799 tonnes en 2008 à 40 461 tonnes en 2009, fournissant 78,1% des débarquements de la pêche industrielle. La valeur commerciale générée est estimée à 30 milliards de FCFA, soit 5 milliards de moins qu'en 2008, représentant une baisse de 14,3%.
- **La pêche thonière** génère 21,8% de la production industrielle. Ses mises à terre sont passées de 6 087 tonnes à 11 267 tonnes entre 2008 et 2009. La valeur commerciale s'est établie à 5,8 milliards de FCFA, contre 3,3 milliards de FCFA un an auparavant, soit une croissance de 75,8%. La production s'est accrue de 85,2% par rapport à 2008, retrouvant progressivement son niveau de 2003.
- **La pêche sardinière** est de plus en plus précaire avec des débarquements qui s'affaiblissent au cours des ans. Le secteur a perdu 98% de ses mises à terre entre 2000 et 2009. Elle est assurée par de petits sardiniers réfrigérant qui n'exploitent que 10% du plateau continental de la Petite Côte. La contre performance de la pêche sardinière est imputable à la vétusté des embarcations et à leur faible autonomie.

Graphique 9. 5 : Evolution des débarquements de la pêche industrielle (2000 – 2009)



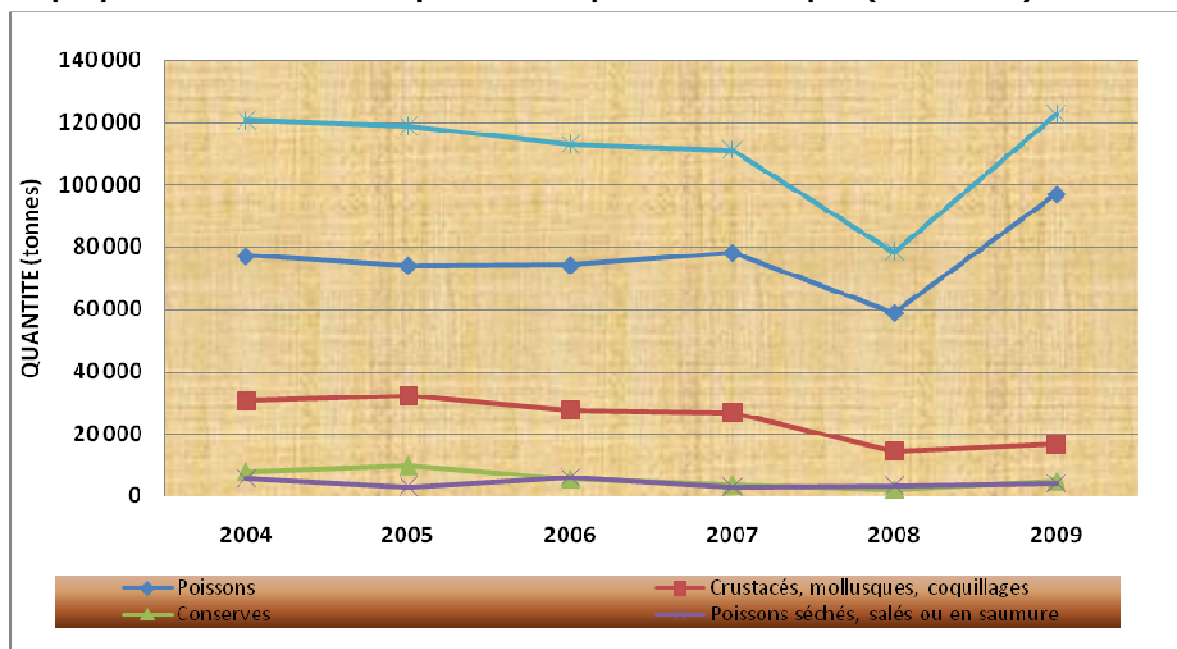
Source : DPM / Ministère de l'Economie Maritime (2009 Données provisoires)

IX.5. LES EXPORTATIONS DE PRODUITS HALIEUTIQUES

La pêche constitue la principale source de devises du Sénégal après les produits pétroliers avec 113 milliards de FCFA de recettes, soit 23% des recettes des principaux produits exportés en 2009. Malgré les exigences croissantes en matière de normes d'hygiène et de qualité, le renchérissement des coûts du transport des produits et la forte concurrence des pays d'Asie et d'Amérique du Sud, le Sénégal a réussi à augmenter ses exportations vers toutes ses destinations habituelles en 2009.

Le secteur a enregistré un regain de dynamisme par rapport à l'année 2008. En effet, les exportations de produits halieutiques ont augmenté de 23,8%. Les quantités ont, quant à elles, cru de 56,5%. Cette évolution haussière fait suite à une tendance baissière notée depuis 2004, et qui a atteint son niveau le plus bas en 2008 avec 29,5% de repli des quantités exportées et 38,4% des recettes.

Graphique 9.6 : Evolution des exportations de produits halieutiques (2004 -2009)



Source : ANSD

IX.5.1. ANALYSE DES EXPORTATIONS SELON LA NATURE DES PRODUITS

Le principal produit halieutique exporté par le Sénégal est le poisson frais, qui a vu son poids dans le secteur gagner du terrain en passant de 75,0% en 2008 à 79,1% en 2009. La part des conserves dans les exportations est passée de 2,3% à 4,5% entre 2008 et 2009, tandis que celle des produits transformés s'est établie à 3,0% contre 4,3% en 2008.

A l'exception des produits transformés, tous les autres produits ont enregistré de nettes améliorations aussi bien en quantité qu'en valeur, liées à un regain de l'activité.

En effet, du point de vue des quantités exportées, il est noté un accroissement de :

- 158,9% des conserves, après une baisse de près de 50% en 2008 ;
- 65,0% pour les poissons, après une diminution du quart de son tonnage en 2008 ;
- 21,6% pour la transformation à la suite d'un gain de 16,5% ;
- 17,1% pour les crustacés, mollusques et coquillage après un repli de 45,8% des quantités exportées en 2008.

Les poissons qui génèrent 65% des recettes des exportations de produits halieutiques, ont enregistré en valeur un accroissement de 24,7%. Les crustacés, mollusques et coquillages ont représenté 22,5% et les conserves de poissons 50,9%. En revanche, les recettes des produits transformés ont fléchi de 5,8%. Au total, les recettes d'exportation ont progressé de 23,8%, résultant de la hausse des quantités ainsi que du renchérissement du poisson frais (+10,4%)²⁰, des crustacés (+11,5%) et des mollusques (+19,8%).

Tableau 9. 3 : Evolution des exportations de produits halieutiques (tonnes)

Produits	Quantités (tonnes)							
	2004	2005	2006	2007	2008	2009		
						Quantité	Poids (%)	Variation (%)
Poissons	77 123	74 003	74 053	78 108	58 785	97 002	79	65,0
Crustacés, mollusques, coquillages	30 370	32 050	27 500	26 559	14 395	16 854	14	17,1
Conserves	7 625	9 590	5 320	3 510	1 803	4 667	4	158,9
Poissons séchés, salés ou en saumure	5 568	3 068	6 013	2 885	3 361	4 087	3	21,6
TOTAL	120 686	118 712	112 886	111 062	78 345	122 610	100	56,5

Source : ANSD

IX.5.2. STRUCTURE DES EXPORTATIONS SELON LA DESTINATION

Les quantités de produits halieutiques exportés par le Sénégal ont progressé de 56,5%. Les ventes extérieures destinées au continent européen ont représenté 39,8%. Les exportations à destination de l'Australie et de l'Océanie ont progressé de 35,9%. Celles à destination des autres continents sont contenues dans la fourchette de 10,7% à 12,6%.

Les quantités vendues en Afrique, devenue la première destination des produits halieutiques sénégalais, se sont accrues de 12,6% pour s'établir à 54 721 tonnes en 2009. Cette évolution résulte de celle des conserves (plus de 300%) et de celle des poissons (14,0%) qui est le principal produit acheté par l'Afrique (86,0% de sa demande).

L'Europe, seconde destination des produits halieutiques sénégalais, a vu ses achats augmenter de 39,8% en quantité et de 24,2% en valeur. Cette progression est

²⁰ Source : Note sur les indices mensuels des prix du commerce extérieur (janvier 2010)/ANSD

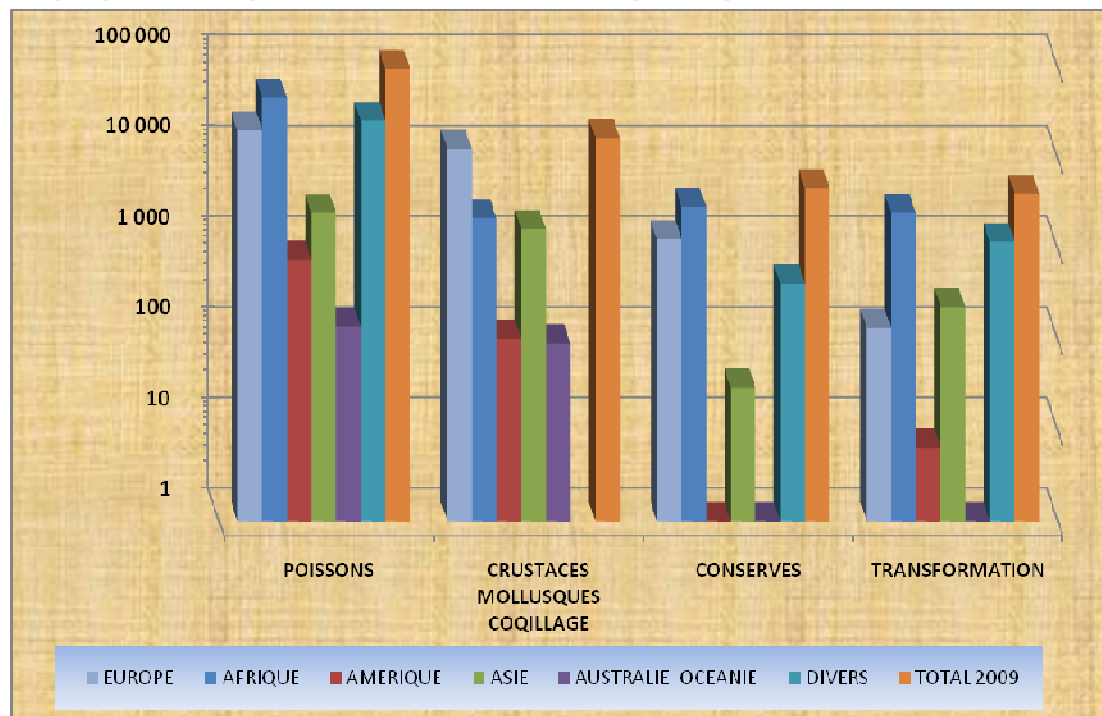
imputable à l'accroissement des quantités de crustacés, mollusques et coquillages (54,8%) et à celui des poissons (33,4%). L'Europe est cependant avec ses 36% de part du marché, la principale source des recettes d'exportation du Sénégal (71,1%).

L'Asie, troisième destination est restée stable dans ses parts du marché qui sont en moyenne de 5%. Cependant, les exportations ont progressé de 11,3% en quantité, tandis que les recettes ont subi une baisse de 15,0%.

Après une perte de part de marché en 2008, les ventes extérieures en destination du continent américain ont repris avec une amélioration des quantités exportées qui sont passées de 794 tonnes en 2008 à 879 tonnes en 2009, et de celle des recettes de 39,6%. Ce marché encore difficile d'accès s'ouvre un peu plus avec les crustacés, mollusques et coquillages du Sénégal qui ont vu leur quantité passer du simple à un peu plus du double.

L'Océanie et l'Australie consomment des poissons, crustacés, mollusques et coquillages du Sénégal. Leur part des marchés sont restées marginales aussi bien en quantité, qu'en valeur avec respectivement 0,2% et 0,7%.

Graphique 9.7 : Exportation selon la destination (tonnes)



Source : ANSD

CONCLUSION

Le Sénégal dispose d'importants atouts pour un développement viable du secteur de la pêche. Les nouvelles politiques appliquées semblent commencer à porter des résultats avec une évolution favorable du secteur en termes de production et d'exportation en 2009. Cependant, les initiatives gagneraient à être poursuivies et consolidées pour pouvoir assurer :

- une bonne restauration des ressources halieutiques et de leurs habitats ;
- l'amélioration de la satisfaction de la demande nationale ;
- la valorisation optimale des ressources.

A cet égard, cette politique se devrait d'être axée sur une gestion durable, viable et participative.